

*République Française
Département : AUDE
Arrondissement : Narbonne
VILLEDAIGNE - COMMUNE*

Procès-verbal

Le mardi 23 septembre 2025 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 18 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Sylvain MAILLARD.

Secrétaire de la séance : Christine MARY

Présents : Encarnacion FIGUERA, Olivier FOURNIÉ, Sylvain MAILLARD, Christine MARY, Laetitia PICOCHE, Frédéric SAINT EVE, Alexandre AUBRESPY, Anthony MENAGER, Mélodie MOLTO, Cyrielle RANNOU

Représentés : Isabelle BERTRAND représentée par Encarnacion FIGUERA, Ramon SOLA représenté par Olivier FOURNIÉ

Absents et excusés : Audrey DELEDALLE, Frédéric HAINKA, Grégory SOUQUET

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 juin 2025

Report de l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 septembre 2025

Convention d'hébergement pour l'installation d'équipements techniques dans la cadre du déploiement du réseau bas débit du département de l'Aude

Convention d'adhésion au réseau départemental de bibliothèques de l'Aude

Convention territoriale globale avec le Grand Narbonne pour la CAF : ajout d'une nouvelle commune (Roquefort des Corbières)

Achat du terrain pour le ripisylve (parcelles B439 et B440)

Convention d'occupation temporaire pour travaux et entretien futur (terrain pour le ripisylve)

Étude devis assistance maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du PUMPTRACK

Désignation des portes drapeaux de la commune

Subvention Gym séniors

Mise en place du PCS Multi-risques

Questions et informations diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h00 par le mot du jour: " dans 6 mois, il y aura les élections pour un nouveau conseil municipal et pour finir ce mandat, évitons tous les débordements, travaillons sereinement.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur FOURNIE Olivier exprime son désaccord avec l'ordre du jour et la façon dont nous recevons la convocation et les documents nécessaires. Monsieur le Maire, ne reçoit pas l'objection de Monsieur FOURNIE Olivier et le conseil municipal se fera avec l'ordre du jour prévu.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 juin 2025:

Monsieur FOURNIE Olivier reprend la parole :

"Normalement nous avons une secrétaire de séance et une secrétaire de mairie qui n'est pas la aujourd'hui ?"

- La publication de la séance doit se faire sous 8 jours.
- La rédaction du PV doit refléter l'ensemble des débats.
- Les élus peuvent faire ajouter des points à l'ordre du jour.
- Il faut que tout soit droit et loyal.

Monsieur Le Maire lui répond avec les textes pour les collectivités territoriales de moins 1000 habitants et de plus de 500 habitants.

Vote :

Pour : 9

Contre : 1

Abstention : 2

Report de l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 septembre 2025:

La secrétaire de séance Christine MARY, n'a pas pu le rédiger.

Vote :

Pour : 11

Contre : 1

Convention d'hébergement pour l'installations d'équipements techniques dans la cadre du déploiement du réseau bas débit du département de l'Aude:

Tous les compteurs ont été changés sur la commune par le Grand Narbonne par le réseau Alsatys (même fonctionnement que le LINKY pour l'électricité).

La convention autorise l'installation de l'antenne sur le toit de la mairie

Cette antenne peut fonctionner dans un périmètre de 10 km (peut donc servir à d'autres communes si besoin). Nous fonctionnerons en régie avec le Grand Narbonne.

Les factures seront en données réelles Monsieur AUBRESPY Alexandre interrompt l'ordre du jour : ("tout membre doit être informé par des documents").

Monsieur le Maire répond, c'est sur notre site "le nuage" mais reconnaît quelques manquements car nous vivons une situation critique avec les secrétaires de mairie en ce moment.

Madame FIGUERA Encarnacion demande à répondre à Monsieur FOURNIE Olivier :

" c'est toi qui a voulu la création de notre site "le nuage" où nous avons à notre disposition les documents et nous fonctionnons ainsi depuis 3 ans.

Monsieur le Maire arrête le débat inutile et demande de voter pour le report de la délibération.

Vote:

Pour 8

Contre 2

Abstention 2

Convention d'adhésion au réseau départemental de bibliothèque de l'Aude :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans la cadre de la création de la bibliothèque municipale, la commune peut adhérer au réseau départemental de bibliothèque de l'Aude.

Le Département de l'Aude, en vertu du Plan Départemental de Développement de la Lecture Publique (LDDLP), apporte son soutien aux communes qui le demandent, pour mettre en place et faire fonctionner une bibliothèque de lecture publique.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité la demande d'adhésion de la commune au réseau départemental des bibliothèques de l'Aude.
- Nomme Madame PICOCHE Laetitia et Madame FIGUERA Encarnacion, responsables de la bibliothèque municipale.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et tout document afférent.

Convention territoriale globale avec le Grand Narbonne pour la CAF:

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Grand Narbonne nous demande l'ajout d'une nouvelle commune (Roquefort-des-Corbières) dans la convention territoriale globale.

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote pour à l'unanimité de 12 voix.

Achat du terrain pour le ripisylve (parcelles B439, B440, B441 et B442):

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que l'achat du terrain est déjà voté sous réserve de la convention, il présente la convention d'occupation temporaire pour travaux et entretien futur (terrain pour le ripisylve)

Après délibération le conseil municipal :

Vote :

Pour 7

Contre 1

Abstention 4

Étude devis assistance maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du PUMPTRACK:

Monsieur le Maire présente deux devis :

SPR-BATIGNOLE (pas d'étude) :

83 472 euros TTC

SHATEPARK: (bureau d'étude et d'autres intervenants, donc plus cher):

80 100 euros TTC

Préférence donnée à SPI BATOGNOLE car un seul prestataire.

Nous aurons potentiellement 20% de subvention du département après les élections municipales car projet prévu pour 2026.

Vote pour à l'unanimité des 12 voix.

Désignation des portes drapeaux de la commune :

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal, qu'il n'y a aucune association d'ancien combattant sur la commune pour porter le drapeau pendant les cérémonies.

L'association FRENCH ARMY VET'S accepte de mettre à disposition une personne pour faire le porte-drapeau pour la prochaine cérémonie du 11 novembre 2025.

Monsieur le Maire demande des volontaires parmi les conseillers municipaux :
Pas de volontaire

Une proposition doit être faite à Monsieur GRAMMONT Maurice gendarme retraité et réserviste.

Il faudra se renseigner sur le protocole (gants blanc ...)

Le conseil municipal après délibération vote pour la candidature de l'association et la proposition à Monsieur GRAMMONT à l'unanimité des voix (12 voix pour).

Subvention GYM Séniors

Madame FIGUERA Encarnacion expose aux membres du conseil municipal la présentation d'une association qui s'adresse aux habitants de plus de 60 ans.

L'an passé, c'était gratuit car pris en charge par la caisse de retraite.

Cette année à partir de septembre 2025, chaque adhésion coûte 153 euros + 17 euros d'assurance/an pour 1 séance d'une heure par semaine.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'octroyer une subvention d'un montant de 300 euros avec :

Pour 9

Contre 0

Abstention 3

Mise en place du PCS multirisques

Monsieur le Maire, le retire de l'ordre du jour.

Questions et informations diverses :

Monsieur Aubrespy demande pourquoi Madame LAPENA Christelle agent technique de la commune est absente cette semaine.

Monsieur Le Maire répond qu'elle est en formation.

Madame LAPENA Christelle est en CDD jusqu'à fin mars 2026.

Monsieur AUBRESPY Alexandre demande :

« Un élu, surtout Maire et Adjoints, peuvent-ils favoriser un membre de leur famille, pour un contrat de travail ».

Monsieur le Maire fera les vérifications.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h53.

Signature des élus :



Demande faite de modification car propos ne reflétant pas le débat.

